



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 18 février 2019  
N°2019\_6653\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège (Panel 2011)

---

*Services producteurs* : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

**Opportunité** : avis favorable émis le 10 octobre 2018 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 30 janvier 2019 (commission « Ménages »)

### **Descriptif de l'opération**

Cette nouvelle enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège s'insère dans le dispositif du Panel d'élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011 que la Depp suit depuis cette date. L'année scolaire actuelle (2018-2019) constitue la 8<sup>e</sup> année d'actualisation (élèves en 4<sup>e</sup> lorsqu'il n'y a pas de retard scolaire).

L'Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), qui porte le service statistique ministériel en charge de la Jeunesse et des Sports, est à l'origine de cette demande afin de répondre aux besoins d'information dans ces domaines.

Cette enquête a pour objectif principal de mesurer et de mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps en dehors du collège. La mise en rapport des informations sur les activités et les pratiques des jeunes en dehors du collège avec l'information très riche dont on dispose par ailleurs sur le milieu familial et la scolarité des jeunes qui font partie du Panel 2011 permettra deux types d'analyses :

- d'une part, elle permettra de mieux comprendre, en mobilisant souvent des informations non mesurées dans les autres enquêtes, les différents facteurs qui pèsent favorablement ou défavorablement sur les pratiques mesurées ici ;
- d'autre part, elle permettra d'étudier les liens que peut entretenir la réussite scolaire avec les activités extrascolaires.

Indépendamment de ce dispositif, elle aura une portée plus générale en permettant de disposer sur la tranche d'âge des 13-14 ans d'informations sur des pratiques qui font l'objet de politiques publiques spécifiques, comme les activités sportives ou l'engagement associatif, et pour lesquelles les données actuellement disponibles concernent essentiellement les populations adultes.

Les thèmes abordés dans le questionnaire de l'enquête sont les suivants : activités physiques et sportives, engagement associatif, occupations pendant les vacances, travail scolaire effectué en dehors du temps strictement scolaire. Sur ces différents aspects, le recueil comportera à la fois des éléments factuels (fréquence, types d'activité, conditions de pratique) mais aussi les représentations que les jeunes peuvent avoir de ces pratiques. En revanche, les pratiques culturelles, les jeux vidéo et les pratiques télévisuelles ne feront pas l'objet de l'enquête puisqu'elles sont déjà mesurées dans le cadre de l'évaluation des acquis conatifs du Panel.

Les cinq objectifs principaux de l'enquête sont :

1. Mesurer la fréquence de ces activités et la manière dont les jeunes y participent ;
2. Mieux connaître la manière dont les jeunes se représentent ces différentes activités ;
3. Identifier les facteurs favorables à leur participation ;
4. Caractériser les profils sociodémographiques et scolaires des jeunes ayant des activités et de ceux qui n'en ont pas.
5. Mieux comprendre le lien entre les activités des jeunes et la réussite scolaire.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des élèves (âgés aujourd'hui de 13 ou 14 ans) entrés au cours préparatoire à la rentrée scolaire de septembre 2011 dans une école publique ou privée, sous ou hors contrat, en France métropolitaine. Les élèves du Panel qui ont déménagé dans un département ou une collectivité d'Outre-mer continuent d'être observés.

L'opération de collecte sera réalisée par un prestataire privé (Ipsos), sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre ouvert. Les élèves seront interrogés directement dans le cadre d'une enquête multimode utilisant un questionnaire auto-administré par Internet ou voie postale. En cas de non-réponse, le questionnaire sera passé par téléphone. La durée moyenne de remplissage du questionnaire est estimée à vingt minutes.

L'enquête se déroulera d'avril à juillet 2019. Elle sera articulée en trois phases. Les documents d'enquête – permettant à l'élève de répondre par Internet ou de manière postale – seront remis à sa famille par le principal de collège. En cas de non-réponse, ces documents seront adressés à nouveau directement au domicile de l'élève. Les élèves n'ayant pas répondu seront interrogés par téléphone.

Un comité scientifique de l'enquête a été mis en place en septembre 2018 et comprend des chercheurs, des membres des Inspections générales et des directions des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports concernées. Un comité de pilotage, comprenant les membres de la Depp et de l'INJEP mobilisés par l'enquête, assure au quotidien la gestion et le suivi de la mise en œuvre de l'enquête.

Les résultats sont destinés à être mobilisés à la fois par l'ensemble des acteurs qui s'occupent de la pratique sportive et de la jeunesse et par ceux qui participent à la définition de la politique éducative dans l'enseignement scolaire. La première publication est prévue fin 2020 dans les collections « *Notes d'information* » de la Depp et « *INJEP Analyses et synthèses* » de l'INJEP. Par ailleurs, les fichiers de données ont vocation, à terme, à être mis à disposition des chercheurs, via le réseau Quetelet-PROGEDO, avec l'ensemble de l'information recueillie dans le cadre du Panel 2011.

*Justification de l'obligation : « Comme pour les autres enquêtes réalisées dans le cadre du Panel 2011, il est demandé que cette enquête bénéficie du label d'intérêt général et de qualité statistique avec mention obligatoire.*

*Il apparaît important de recueillir un ensemble d'informations sur les occupations des jeunes en dehors du temps scolaire afin de mieux comprendre le lien entre la réussite scolaire et les activités extrascolaires et de disposer d'informations permettant d'orienter les politiques publiques en matière de sport, d'engagement et de vacances. Ces données étant absentes des bases administratives sur les élèves, leur collecte ne peut être effectuée qu'en les interrogeant directement.*

*La mention obligatoire apparaît nécessaire pour atteindre des taux de réponse élevés auprès des jeunes, ce qui est primordial pour un panel à échantillon non renouvelé. Les documents d'enquête transitant au premier envoi par les collèges, cela permettra aussi de s'assurer de la bonne collaboration des chefs d'établissement, notamment de ceux de l'enseignement privé à cette phase de l'enquête » (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les remarques et recommandations suivantes :**

### **Contexte de l'enquête**

S'agissant du dispositif du Panel dans son ensemble, le Comité du label rappelle qu'il souhaite recevoir de manière régulière les documents relatifs aux modules tournants associés au processus d'évaluation.

## Remarques générales

### Obligation

Le Comité du label prend acte du fait que cette obligation s'impose aux parents dans la mesure où ce sont eux qui exercent l'autorité parentale. Par corollaire, l'enfant - à qui il sera demandé de répondre seul -, ne pourra pas s'opposer à ce que ses parents puissent consulter ou modifier ses réponses si ces derniers le souhaitent.

### Titre de l'enquête

Le Comité du label avalise le nom exact de l'enquête qui figurera au Journal officiel : *Enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège (Panel 2011)*, la mention du Panel 2011 constituant un élément d'identification susceptible de favoriser l'adhésion des répondants à chaque enquête du dispositif d'ensemble.

Il demande que ce nom soit harmonisé dans tous les éléments de communication : lettre, questionnaire, informations électroniques, ainsi que dans les différents supports de publications.

### Concertation

Le Comité du label prend acte de la prochaine réunion de concertation organisée le 13 mars prochain et invite les services à se rapprocher du Secrétariat général du Cnis pour obtenir des listes de contact, sur la base d'un volume raisonnable de participants qu'ils souhaiteront associer à cette rencontre.

### Mise à disposition des fichiers

Le Comité du label prend note du dispositif de diffusion et, plus particulièrement, de la mise à disposition des fichiers qui n'interviendrait pas avant la fin 2022, date à laquelle seulement l'ensemble des données du Panel seront disponibles.

Néanmoins, le Comité demande aux services que des tables intermédiaires, qui serviront à la réalisation de la publication des premiers résultats issus de cette enquête transversale, puissent être mises à disposition auprès des chercheurs, via des conventions appropriées. Le Comité demande de rendre visible cette information dans la liste des enquêtes référencées sur le réseau Quetelet, accompagnée d'indications liées aux limites d'utilisation (données ne couvrant pas le parcours scolaire dans sa totalité).

Par ailleurs, le Comité note l'intention des services de mettre à disposition des chercheurs, à brève échéance, les premières vagues du panel correspondant au parcours en école primaire et aux enquêtes d'évaluation associées, ainsi que les enquêtes ponctuelles « Famille » de 2012 et 2016, le tout assorti de la documentation afférente.

## Méthodologie

Le Comité du label demande aux services de produire le moment venu un document sur les variables qui auront été introduites dans les modèles de correction de la non-réponse spécifiques à cette enquête, en particulier les variables relatives à des informations récentes, complétant celles décrivant la situation et l'environnement de l'élève au commencement du panel.

Le prochain passage de la Depp devant le Comité du label prévu fin 2019 (examen de l'enquête « Famille 2020 » notamment), sera l'occasion pour le service de présenter un bilan d'exécution de l'enquête examinée lors de la présente séance (c'est-à-dire celle sur les activités en dehors du collège, qui aura été réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2019).

## Protocole de collecte

Le Comité du label attire l'attention du service sur le nom du ministère à prendre uniquement en compte dans le cartouche : Ministre de l'économie et des finances.

## Lettres-avis

Les futures lettres-avis devront se conformer aux exigences du RGPD (notamment article 13).

Le Comité du label prend note des modifications apportées dans la nouvelle version des lettres-avis fournie. Trois remarques additionnelles ont été formulées en séance, les services sont invités à les prendre en compte :

- Ajouter une indication d'échéance de réponse : « ...*dans les meilleurs délais* ».
- Supprimer le paragraphe inapproprié relatif à l'existence de deux opérations menées cette même année par la Depp : « Parallèlement, ...Les deux enquêtes sont indépendantes et ne portent pas sur les mêmes thèmes ».
- Mention « STOP » sur les SMS : le Comité demande aux services de se rapprocher de la Cnil pour vérifier si cette mention peut être supprimée.

## Questionnaire

Outre les remarques soulevées dans le rapport d'expertise, des suggestions supplémentaires ont été faites en séance : le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

L'ensemble des documents finalisés (lettres-avis et questionnaire) devront être adressés au secrétariat du Comité du label.

## **Formalités Cnil**

Les observations écrites émises par le représentant de la Cnil ont été indiquées en séance, puis transmises aux services.

Le Comité du label de la statistique publique émet l'avis de conformité et, par délégation du Cnis, attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à **l'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège (Panel 2011) pour l'année 2019** et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour l'année 2019**

La présidente du comité du label de la statistique  
publique



Nicole ROTH